

COMMUNE DE CHANTELLE
PROCÈS VERBAL DE LA RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL
EN DATE DU 3 OCTOBRE 2025

L'an deux mil vingt-cinq, le trois octobre à vingt heures trente, le Conseil Municipal de la commune de Chantelle s'est assemblé en session ordinaire sous la présidence de Monsieur André BIDAUD, Maire, au lieu habituel de ses séances, sur la convocation par Monsieur le Maire de ladite commune le 29 septembre 2025.

Étaient présents : Mesdames Brigitte DAEMEN, Céline BOUTONNET, Virginie LADHUIE, Céline MOYNAULT, Sandrine RENAUD-ROUMEGOUS et Messieurs Pascal PALAIN, Stéphane BONNET, Julien CHARBONNEL, Jean Paul CHEVALIER, Julien GAYTE et Thierry ROLAND.

Absents excusés avec pouvoirs : Mesdames Marie-Chantale LAMBRECHT, Isabelle PERIN et Monsieur Kevin DUPUIS qui donnent pouvoirs respectivement à Madame Sandrine RENAUD-ROUMEGOUS et Messieurs André BIDAUD et Julien GAYTE.

SECRÉTARIAT DE SÉANCE

Conformément à l'article LI 2114 du code des communes, il convient de désigner un secrétaire de séance pris au sein du Conseil Municipal, Pascal PALAIN a été désigné, à l'unanimité, pour remplir cette fonction.

DATE DE LA PROCHAINE RÉUNION

André BIDAUD propose la date du 28 novembre 2025.

APPROBATION DU COMPTE-RENDU DE SÉANCE DU 10 JUILLET 2025

Aucune remarque ou observation n'étant formulée, le procès-verbal de la réunion de conseil du 10 juillet 2025 est adopté à l'unanimité.

EXÉCUTION DES TRAVAUX SUR LE DOMAINE PUBLIC ROUTIER

André BIDAUD signale que les interventions sur le domaine public font rarement l'objet de refus de la part de la commune. Toutefois, après des travaux de réaménagement des voies publiques ou pose de nouveaux tapis d'enrobés il convient de préserver l'intégrité de la chaussée durant une certaine période d'une part pour préserver l'esthétique de la chaussée mais également prévenir les risques d'affaissement sur une chaussée neuve. Il propose d'instaurer à cet effet un moratoire consistant à interdire toute intervention pour une période de 5 ans à compter du 1^{er} janvier 2024 sur les chaussées et trottoirs neufs ou rénovés ayant fait l'objet de travaux de rénovation ou de réaménagement, en l'occurrence rues de l'Horloge, Derrière les Murs, de la Croix de Fer, Marmignolles, Mirambelles, du Chirot, des Picardelles et places du 11 novembre et de la Libération. Il précise que ce type de mesure n'empêchera pas les interventions d'urgence en cas de fuite au niveau des réseaux susceptibles de provoquer des détériorations de la chaussée ou mettant en cause la sécurité des personnes ou des biens.

Après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve cette proposition et décide d'instaurer une interdiction d'intervention à caractère non-urgent sur les chaussées et places précisées ci-dessus pour une période de 5 ans à compter du 1^{er} janvier 2024 et jusqu'au 31 décembre 2028.

SUBVENTION EXCEPTIONNELLE

André BIDAUD propose de rembourser le Club Sportif Chantellois qui a assumé les frais de mise à disposition des installations sportives de la commune de Bellenaves, pour un montant de 553 €, afin de protéger la nouvelle pelouse du stade municipal.

Après délibération, le Conseil Municipal, à la majorité moins trois voix, Messieurs Jean Paul CHEVALIER, Julien GAYTE, membres actifs de l'association, et Pascal PALAIN ne prenant pas part au vote, accepte cette proposition et décide de prendre en charge les frais d'occupation et d'éclairage du terrain de football de Bellenaves, somme versée sous forme de subvention à l'association du Club Sportif Chantellois pour un montant total de 553 €.

PARTICIPATION AUX LICENCES DE FOOT POUR LES JEUNES

André BIDAUD rappelle la volonté de la Municipalité de soutenir l'activité sportive des jeunes à Chantelle. Il propose par conséquent de réitérer la participation de la commune à hauteur de 10 € par licence délivrée par le Club Sportif Chantellois à chaque jeune chantellois de moins de 18 ans fréquentant l'école de football, ce qui représente la somme de 110 € en 2025 pour 11 enfants concernés.

Le Conseil Municipal valide à l'unanimité cette proposition et autorise Monsieur le Maire à verser une subvention de 110 € au Club Sportif Chantellois.

DÉCISIONS MODIFICATIVES

André BIDAUD signale que la cession du bâtiment situé 32/34 Grande Rue, cadastré C 812, au profit de Madame Marine MOREAU au prix convenu de 75 000 € est finalisée et qu'il convient de réimputer sur la réserve foncière le produit de cession au chapitre 024 « Produits de cessions d'immobilisations » sur l'exercice comptable cours.

Au même chapitre et à la demande des services de la Trésorerie, il convient de modifier les comptes budgétaires de l'exercice 2021 et de basculer le solde du compte budgétaire 13 361 (13) Dotation d'équipement des territoires ruraux, soit 12 674,35 € au compte 13 461 (13) Dotation d'équipement des territoires ruraux.

Après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité, valide les modifications aux comptes des différents budgets généraux présentées.

PARTICIPATION AUX FRAIS DE TRANSPORTS SCOLAIRES

André BIDAUD rappelle que les transports scolaires des élèves de collèges et lycées étaient de compétence départementale jusqu'en 2017. La Région Auvergne Rhône-Alpes a assuré par la suite cette compétence tout en maintenant les spécificités de prise en charge de chaque département.

Le coût répercuté aux familles allait de la gratuité dans l'Allier à 256 euros en Haute-Loire.

En application de la loi NOTRe (Nouvelle Organisation Territoriale de la République), l'État a sommé la région Auvergne Rhône-Alpes de se mettre en conformité, au nom du principe constitutionnel d'égalité.

Le coût de transport par an et par élève est estimé à environ 1 500 €, cette harmonisation exigée par l'État met fin à la gratuité restée en vigueur dans 4 départements (Ain, Allier, Drome et Isère).

A partir du 1er septembre 2025, la Région a décidé de répercuter une partie du coût aux familles à hauteur de 8 % soit 120 € par enfant jusqu'au second, un principe de dégressivité s'appliquant au-delà de 2 enfants.

Au regard de cette situation et afin d'aider les familles concernées, il propose que la commune de Chantelle prenne en charge 50 % du coût de transport, soit 60€ par élève habitant Chantelle à compter du 1^{er} janvier 2026. Le coût de la prise en charge pour 2026 est estimé à 3 540 € (58 élèves à 60€ et 2 à 30€). Le versement de cette participation sera effectué au profit des familles concernées sur présentation de justificatif.

Après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité, valide cette proposition et décide de prendre en charge la moitié du coût de transport scolaire par élève des collèges et lycées, y compris les établissements privés, selon les modalités décrites ci-dessus.

PROJET DE RÉSIDENCE SENIORS

André BIDAUD signale que le Conseil Départemental lance un appel à manifestation d'intérêt intitulé « Soutien à l'investissement – Habitat inclusif 2025 ».

Le Département, chef de file des solidarités humaines et territoriales, s'est fixé comme objectif d'améliorer le bien-être des personnes âgées en les accompagnant à chaque moment de leur vie, en respectant au mieux leurs choix.

L'habitat inclusif est une solution de logement pour les personnes âgées et les personnes en situation d'handicap. Cette forme d'habitat constitue une alternative à la vie à domicile isolée et à la vie collective en établissement. Les habitants y vivent dans des logements privatifs, tout en partageant des espaces communs et un projet de vie sociale.

Ce programme soutenu financièrement par la Caisse Nationale de Solidarité pour l'Autonomie permet aux collectivités de prendre rang dans le financement d'investissement immobilier pour les habitats inclusifs à destination des personnes âgées et porté par les bailleurs sociaux départementaux (Evolea, Allier Habitat,). Cette aide au financement pourrait s'élever à 100 000 € maximum par habitat inclusif.

André BIDAUD propose de prendre rang dans ce programme afin de bénéficier du programme d'aide dans le cadre d'un éventuel projet d'habitation inclusif sur la commune.

Les habitats inclusifs seront sélectionnés par les Conseils Départementaux après avis de la commission des financeurs de l'habitat inclusif.

Après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité, valide cette proposition et décide de s'inscrire dans cette démarche d'appel à manifestation d'intérêt pour la création d'un habitat inclusif.

QUESTIONS DIVERSES

- **Demande de reconnaissance en catastrophe naturelle sécheresse**

André BIDAUD signale que la liste des résidents ayant subi des dégâts, au nombre de 33, liés à la sécheresse entre février et le 20 août 2025 est établie et qu'une demande communale de reconnaissance de l'état de catastrophe naturelle « sécheresse » sera transmise aux services de la Préfecture.

La préfecture instruira le dossier, fera établir des rapports techniques complémentaires exigés par la réglementation, jugera de la recevabilité et transmettra les dossiers au ministère de l'intérieur pour examen par une commission interministérielle chargée d'émettre un avis sur le caractère de catastrophe naturelle.

- **Nouveaux horaires du bureau de poste**

André BIDAUD rappelle qu'il a reçu dernièrement, avec Pascal PALAIN, la directrice de la Poste de St Pourçain accompagnée des responsables des services postaux venus leur présenter les nouveaux horaires du bureau de poste de Chantelle. Malgré le refus de voir diminuer les horaires d'ouverture du bureau de poste, le Conseil Municipal prend acte des nouveaux horaires du bureau de poste qui entreront en vigueur, le 6 janvier prochain, avec ouverture uniquement les matins du **mardi au samedi de 9h00 à 12h00**.

- **Bilan Minigolf**

André BIDAUD et Sandrine RENAUD-ROUMEGOUS dressent le bilan financier de la gestion du Minigolf par les jeunes qui se répartiront 7 410 € en chèques cadeaux au prorata des jours de présence (44 bénéficiaires).

Il est à noter aussi la baisse continue constatée de la fréquentation du mini-golf (-25,96% sur les deux dernières années). André BIDAUD tout en soulignant l'importance de cette action, demande qu'une réflexion soit menée sur cette activité.

Le Conseil Municipal remercie aussi vivement les commerçants locaux qui ont su accompagner commercialement cette opération au profit des enfants.

- **Agenda**

- 11 novembre : Cérémonie commémorative de l'armistice (10h45 au monument aux morts) ;
- 22 novembre : Repas des Jeunes d'hier à 12h30;
- 20 décembre : Soirée de Noël à partir de 16h30 financée par la municipalité en partenariat avec le Comité des Fêtes avec l'arrivée du Père Noël en calèche, feu d'artifice, vin chaud, repas et soirée dansante;
- 17 janvier 2026 : Vœux du Maire à 18h30.

- **Achat de logement locatif**

Sur demande de Thierry ROLAND, André BIDAUD précise que le bailleur social de l'Allier, ÉVOLÉA, n'a pas donné la priorité à la proposition d'achat d'un bien située au 21 rue des Généraux Morio émise par la commission logement.

- **Santé**

André BIDAUD informe le Conseil Municipal qu'il est en contact avec un médecin libéral qui souhaiterait s'installer à Chantelle. Un rendez-vous a été pris pour les vacances de Toussaint afin d'examiner les éventuelles modalités d'installation en 2026.

- **Remerciements**

André BIDAUD fait part au Conseil Municipal des courriers de remerciements émanant de :

- l'équipe du Festival de Gannat « Les Cultures du Monde » pour l'engagement démontré lors de la 51^e édition du Festival qui s'est déroulée du 22 au 27 juillet dernier;
- Monsieur Jean-Marc DENIS, au nom du Club Cyclo DH Vichy pour la mise à disposition du Club House du tennis lors de leur concentration du 30 août dernier;
- Monsieur Jean Paul CHEVALIER, au nom du Club Sportif Chantellois, pour les subventions relatives à la location des installations sportives de la commune de Bellenaves et à la participation financière de la commune pour les licences des jeunes de Chantelle.

L'ordre du jour étant épuisé, le procès-verbal a été clos et les membres présents ont signé.

La séance est levée à 22 heures 15. -----